

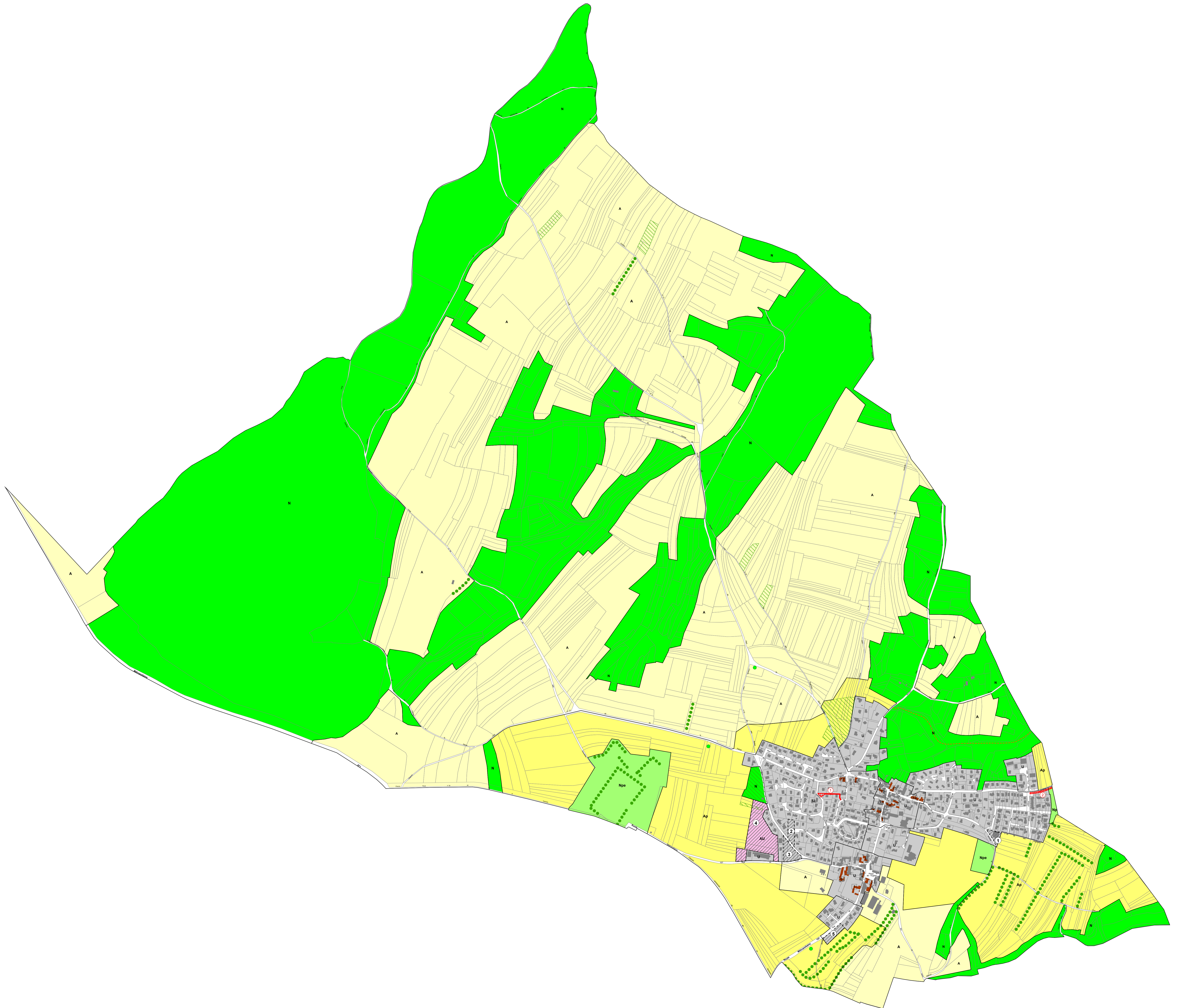
MODIFICATION N°1 DU PLUi-HD
 APPROBATION

5.3

PLAN DE ZONAGE COMMUNAL
HAUTEVILLE-LÈS-DIJON
 PIÈCE MODIFIÉE

vu pour être annexé à la délibération du Conseil métropolitain
 en date du 24 mars 2022

Le Président,
 Pour le Président, le 1^{er} vice-Président,
 Pierre PRIBETICH



ZONES

- U
- AU
- A
- Ap, Apv
- N
- Np, Npe, Npj
- Nc

--- Cheminements à conserver, à créer
 - - - Marges de recul
 - - - Marges de recul liées aux voies ferrées
 - - - Marges de recul liées aux cours d'eau
 [] Sites de projet habitat
 [] Sites de projet économiques et métropolitains
 [] Emplacements réservés

PATRIMOINE D'INTÉRÊT LOCAL

- [] Edifices métropolitains remarquables
- [] Éléments et édifices remarquables

Ensembles urbains :

- [] Ensembles métropolitains
- [] Ensembles communaux

PAYSAGE ET NATURE

- [] Espace d'Intérêt Paysager et Ecologique (EIPE)
- [] Espaces Boisés Classés (EBC)
- [] Terrains cultivés en zone urbaine
- [] Continuité de nature à préserver
- [] Continuité de nature à créer
- [] Arbres isolés
- [] Plans d'eau
- [] Cours d'eau

ER dans le PLUi		
N°	Objet de la réservation	Bénéficiaire
1	Création d'une liaison douce entre la rue des Vergers et la rue de la Raellotte	Commune
2	Aménagements cyclables sur la route d'Ahuy à Hauteville	Métropole